DÉCISION (UE, Euratom) 2016/1656 DES REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS DES ÉTATS MEMBRES

du 7 septembre 2016

portant nomination d'un avocat général à la Cour de justice

LES REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS DES ÉTATS MEMBRES DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 19,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment ses articles 253 et 255,

vu le traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique, et notamment son article 106 *bis*, paragraphe 1,

considérant ce qui suit:

(1) Les mandats de quatorze juges et quatre avocats généraux de la Cour de justice sont venus à expiration le 6 octobre 2015. En outre, le nombre d'avocats généraux à la Cour de justice a été porté à onze, avec effet au 7 octobre 2015, par la décision 2013/336/UE du Conseil [1].

(2) C'est dans ce contexte que la candidature de M. Evgeni TANCHEV a été proposée pour le poste d'avocat général à la Cour de justice.

(3) Le comité institué par l'article 255 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne a donné un avis sur l'adéquation de M. Evgeni TANCHEV à l'exercice des fonctions d'avocat général à la Cour de justice.

(4) Il convient de procéder à la nomination de M. Evgeni TANCHEV pour la période allant de l'entrée en vigueur de la présente décision au 6 octobre 2021,

ONT ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

M. Evgeni TANCHEV est nommé avocat général à la Cour de justice pour la période allant de l'entrée en vigueur de la présente décision au 6 octobre 2021.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Fait à Bruxelles, le 7 septembre 2016.

Le président
P. JAVORČÍK

[1] Décision 2013/336/UE du Conseil du 25 juin 2013 portant augmentation du nombre d'avocats généraux à la Cour de justice de l'Union européenne (JO L 179 du 29.6.2013, p. 92).